
Mémoire des membres du conseil d'administration du dépôt des chasseurs à cheval de Versailles, qui exposent la conduite de ce corps et les services rendus à la République, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Mémoire des membres du conseil d'administration du dépôt des chasseurs à cheval de Versailles, qui exposent la conduite de ce corps et les services rendus à la République, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 577-578;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31303_t1_0577_0000_3

Fichier pdf généré le 22/01/2023

34

Les membres du conseil d'administration du dépôt des chasseurs à cheval de Versailles, adressent à la Convention un mémoire explicatif de la conduite et des réclamations de ce corps, et des services qu'il a rendus à la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de la guerre (1).

[Reims, vent. II] (2).

« Citoyens Représentans,

Nous vous envoyons cy-joint un mémoire explicatif de la conduite et des réclamations du corps des chasseurs à cheval de Versailles; nous ne doutons pas que la Convention, toujours juste et cherchant sans cesse à récompenser les services rendus à la République et à témoigner sa reconnaissance, fera droit aux justes réclamations que nous lui adressons.

BERTHEAU (*chasseur*), MOTTE (*m^{ai} des logis*), HENRY (*m^{ai} des logis chef*), BINON (*cap^e command'*), MÉZIÈRE (*sous-lieut.*), LAGUETTE (*secrét.*).

Mémoire à la Conv., Reims, 19 vent. II] (3).

« Citoyens,

À l'instant où les puissances coalisées contre notre liberté, à force de trahison étoient parvenues à s'emparer des villes de Longwy et Verdun, et où les aristocrates orgueilleux et lâches levèrent la tête, se flattant déjà d'étouffer notre liberté naissante, alors tous les bons Français, à la vue de leur liberté en péril, se formèrent en bataillon, à l'envie les uns des autres, pour repousser de notre territoire les vils esclaves de la Prusse et de l'Autriche. Parmi les nombreux bataillons que l'amour de la liberté fit partir de Versailles, l'on vit accourir à la défense de leur pays deux compagnies de cavaliers formant un escadron qui furent créées par décret rendu par l'assemblée législative le 29 août 1792 et prirent le nom de chasseurs à cheval de Versailles. C'est de la conduite et des réclamations de ce corps dont il va être ici question.

Créé par ce décret du 29 août 1792, il fut formé le 3 septembre suivant et partit de Versailles le 21; d'où il se rendit dans les plaines de la Champagne pouilleuse au camp du petit Saint-Hilaire, où il commençait à agir contre les Prussiens, qu'il poursuivit jusqu'au Chêne Populeux et successivement sous le commandement de d'Harville général de division, de Tourville général de brigade, de Doncourt, lieutenant colonel du 1^{er} régiment de cavalerie, de Fricheville commandant en chef de cavalerie de l'avant garde, de Touvenot, général de brigade, de Stinchamp général de brigade, de Fillion commandant les Liégeois, de Dampierre général de division, Verdet commandant du 5^e régiment des

dragons, de Nérod, général de brigade au Quesnoy, d'Antoine général de brigade, de Guesague, général de brigade, de Chapuis général de brigade et de Cornu, commandant temporaire à Bouchain, il assista conjointement avec le 1^{er} régiment de cavalerie, les 5 et 12^e régiments de dragons, et les 3, 6 et 11^e des chasseurs à cheval, à la bataille de Jemappes, aux portes de Mons, de Bruxelles, de Malines, Namur et de son château, et de Liège et à la plus grande partie des sanglantes actions qui ont eu lieu à la retraite de la Belgique; il est maintenant depuis le 6 juillet 1793 en garnison à Bouchain dont il fait le service.

Il est à observer qu'aucun des républicains composant le corps n'a eu la lâcheté d'abandonner son drapeau, malgré les tentatives et les trahisons multipliées des généraux qui ont commandé l'armée du Nord; le trait suivant prouvera le bon esprit et le patriotisme que l'on peut accorder à ce corps.

Le 1^{er} mai 1793, le citoyen Bertault chasseur étant en tirailleur dans la plaine de Jenlain proche de Quesnoy après avoir chargé l'ennemi à trois fois différentes et fait prisonnier un trompette ennemi, s'en retournant tranquillement ayant aperçu trois houlans (uhlans) qui venoient à lui, n'écoutant que son courage, au lieu de les attendre ou de se retirer les chargea, mais à peine en étoit-il aux mains avec eux qu'il survint un peloton ennemi, qui l'ayant enveloppé le frappèrent de 22 coups de sabre et de lances, sur le refus qu'il leur fit de se rendre et de crier Vive le roy et le laisser pour mort après l'avoir dépouillé de son cheval et de ses armes, ce trait de courage a été rapporté au général de brigade, Nérod qui a dû en rendre compte au pouvoir exécutif.

D'après la conduite et la bravoure que le corps de Versailles a constamment montré, ainsi qu'il est cy-devant exposé, il s'étoit flatté que comme étant le premier corps de cavalerie volontaire qui ait été créé, et qui ait marché à l'ennemi, le Ministre de la Guerre, en exécution de l'article 3 du titre 3 du décret du 23 février 1793 l'auroit choisi pour former le 1^{er} escadron du 1^{er} régiment de chasseurs créés par ce décret mais en bons soldats et bons républicains, plus occupés de la défense de la République, que de leurs propres intérêts, ils ont cru que sous le règne de la liberté et de la justice, ils ne devoient pas employer l'intrigue et les protections pour obtenir cette justice; pourquoi, ils ont vû avec peine leurs justes espérances frustrées, et le corps est resté sur son ancien pied.

Depuis, par un nouveau décret du 21 nivôse, il est dit que les Compagnies franches seront incorporées dans les corps ayant un numéro, de sorte que par ce dernier décret et par suite de l'injustice faite à ce corps par le Ministre de la guerre, le corps se trouve maintenant menacé d'être incorporé dans un régiment chasseurs à cheval, formé longtems après leur création, et lorsqu'il avoit déjà fait la campagne de la Belgique.

Comme ce dernier décret n'est pas encore mis à exécution, que la plus grande partie du corps est maintenant en garnison à Bouchain où il perd journellement des hommes et des chevaux, le Conseil d'administration du dépôt a

(1) P.V., XXXIII, 386.

(2) C 295, pl. 994, p. 15.

(3) C 295, pl. 994, p. 16.

requis le 4 ventôse, le citoyen Guittard, inspecteur général des dépôts cantonnés à Reims, de porter le plus tôt possible, le corps de son complet primitif d'un escadron, le corps aux termes du décret du 21 nivôse ne pouvant être incorporé que comme escadron, et par conséquent l'intérêt de la République exigeant ce complet afin qu'aussitôt l'incorporation faite cet escadron puisse entrer en campagne; mais le citoyen Guittard après plusieurs réponses évasives à répondu par écrit qu'aussitôt la réception de la demande formée par le Conseil d'administration, il l'avoit fait passer au général Claranthal, inspecteur général de la cavalerie de l'armée du Nord, afin qu'il la communique aux représentants du peuple Bollet et Vidalin, chargés de l'encadrement de la cavalerie, et qu'aussitôt que la réponse lui en sera parvenue, il s'empressera de la faire passer au Conseil.

Les choses étant ainsy, le Conseil d'administration, demande à être provisoirement porté à son complet primitif d'un escadron tant en hommes qu'en chevaux, il sollicite avec insistance la prompte incorporation du corps conformément au dit décret du 21 nivôse dernier, persuadé que la Convention leur fera accorder le rang dû à leur ancienneté à ses services, à sa bonne conduite et à sa bravoure.

HENRY (*m^{ai} des logis chef*), MOTTE (*m^{ai} des logis*), BERTHEAU (*chasseur*), POTIN (*chasseur*), BINON (*cap^e commandⁱ*), MÉZIÈRE (*sous-lieut.*), LAGUETTE (*secrét.*).

[*Binon, commandant des chasseurs de Versailles, à Binon, directeur de la poste au bureau des abonn^{és}, à Paris. Bouchain, 4 pluv. II*] (1).

« Citoyen,

J'ai reçu ta lettre datée du 27 nivôse le 3 du présent avec le plus grand plaisir d'apprendre que tu es en bonne santé ainsi que ton épouse et ta petite famille.

Tu dois sentir combien il est satisfaisant pour un vrai républicain quand il reçoit de bonnes nouvelles d'un bon sans culottes comme toi.

J'ai été affligé de n'avoir point pris ton adresse et de n'avoir pu te voir avant mon départ; Le danger où étoit ma patrie m'a fait oublier parent et ami pour voler à son secours.

Tu as su que j'ai parti le 21 septembre 1792, de mes foyers à la teste d'un escadron de chasseurs formés à Versailles le 3 du même mois au camp du Petit St-Hillaire. Depuis ce temps nous n'avons point quitté leur présence tous les jours, nous nous voyions et souvent aux prises.

Je ne finirois point si je te disoit toutes les scélératesses et les trahisons que nous avons éprouvées; jointes à la perfidies du scélérat Cobourg, qui emploie tout ce que la nature a de plus affreux pour pouvoir détruire. C'est braves sans-culottes mais les coquins n'y réussirent pas. Ces satellites dénaturés pires que des bêtes féroces pillent, volent assassiné même jusqu'aux enfans et brûlent ce qu'ils ne peuvent point emporter.

Comment ? Nous ne serons jamais commandés par de vrais sans culottes. Est-ce que nous serons toujours trahis par cette classe qui devrait être la plus pure; ce temps viendra où des braves

sans culottes nous ferons écraser tous ces tyrans et leurs esclaves : Courage braves sans culottes veillez nuit et jour sur ces traitres qui cherchent à nous désorganiser chaque jour, ils ont bon faire, ils nous prendrons point dans leurs pièges; nous les voyions venir de loin, et nous serons toujours unis en dépit de tout ce qu'ils pourront faire.

Depuis 18 mois que je vois leur manœuvre dont nous éprouvons dans ces moments des revers soit par ineptie ou négligence à faire exécuter les lois ou ce éclairé par une prompt communication des loix à tous nos braves soldats républicains qui sont tous prêts à exécuter et à les faire exécuter; mais il faut demander, solliciter ce que l'on doit avoir naturellement.

Voilà au moins dix lettres que le Conseil d'administration du corps que je commande a écrit au Ministre avec des états en bonne forme de réclamations pour nous compléter et l'exécution de la loi du 21 au 25 février dernier qui augmente les chasseurs des 8 régiments dont nous devrions estre du nombre point de réponse ? Nous n'avons point de numéro; nous ne touchons que les subsistance des hommes et des chevaux; les dépenses d'entretien des hommes et des chevaux ne nous sont point payées, nous nous sommes adressés au Commissaire ordonnateur chef qui nous a renvoyé au ministre à qui j'ai écrit le 8 nivôse, il n'est point possible de recevoir ni réponse, ni estre payé.

Le 20, nous avons écrit au Comité de Salut public de la Convention où nous avons envoyé tous nos états de réclamations, nous ne savons point si nous en recevrons des réponses. Les Représentans du peuple près l'armée du Nord ont agi; tout cela nous avance à rien.

Notre conduite pure, nous nous sommes battus et nous battons en braves républicains. Nous rendrons compte quand l'on voudra de la manière dont le corps se conduit dans toutes les actions où il s'est trouvé. Nous avons fait ce que nous avons dû faire.

Sans gêner tes affaires tu pourroit nous aider à recevoir au moins quelques réponses de toutes les réclamations que nous avons faites tant au ministre qu'au comité de salut public, comme il est détaillé cy-dessus, tu nous rendras un grand service ne doutant point de ton zèle ce qui me fait te faire cette demande.

Je ne peux point te donner de nouvelles car nous sommes presque cernés et les nouvelles ne nous parviennent que quand vous les avez reçu à Paris.

J'embrasse de tout mon cœur ta chère épouse ainsi que ta petite famille.

Surtout fais moi réponse; Envoye moi toujours de bonnes nouvelles.

Vive la République, Mort aux tyrans. S. et F.»

BINON (*cap.*).

35

L'agent national du district de Condat-Montagne, ci-devant Saint-Claude, annonce que deux biens nationaux, estimés 66,600 liv., ont été vendus 243,420 liv.